



Abus de confiance sur personnes âgées pour frais d'obsèques

Par **bayard**, le **28/12/2007** à **18:48**

Le 30 janvier 2005 ma mère apprend le décès de son frère. Une entreprise de pompes funèbres se déplace de bordeaux a niort(79) pour faire signer le devis de la sépulture d'un coût total de 6538 euros. La banque alors débloque la somme de 3050 euros. Il reste à ce jour un solde de 3488 euros. Pour ma part je considère la facture plus qu'irrégulière . J'aimerais connaître les démarches a suivre : doit-on engager une procédure auprès du tribunal d'instance de niort ?.